



Flash cultures n°29 - Mardi 14 septembre 2021

Avec le soutien financier de :



Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Réglé comme du papier à musique...

L'année dernière, les premières captures de grosses altises étaient relevées le lundi 14 septembre. Cette année c'est le lundi 13 septembre.

Piégées dans 5 parcelles sur les 15 suivies soit seulement 1/3 des parcelles, la quantité moyenne d'altises par parcelle approchait 1 individu/parcelle en 2020. Cette année, un an plus tard, les captures sont faites dans 85% des parcelles avec une moyenne de plus de 2 altises par parcelle. Impossible pour autant d'en conclure que le risque est plus élevé. Indéniablement la pression grosse altise démarre plus vite et partout.

COLZA D'HIVER

Commune	Date de semis	Type de sol	Stade	Levée	Capture Grosse altise au 13/09	Observations
Saint-Aubin	26 juillet	Limon blanc	5F à 8 F	20 pieds/m ²	1	6 feuilles et + pour + de 50% des pieds. Poids frais moyen : 15 g/pied.
Montbarrey	18 août	Limon blanc	4F à 5F	> 90%	8	Poids frais moyen : 4 g/pied
Annoire	23 août	Argileux profond	2F	> 80%	2	Parcelle irriguée entre le 25 et 28 août. Grosses et petites altises visibles sur pieds. 80% des pieds présentent des morsures d'altises. Dégâts foliaires assez faibles.
Vers sous Sellieres	24 août	Argilo-limoneux	3F	< 50%	4	Densité faible et hétérogène.
Sellieres	23 août	Argilo-limoneux	2F	< 25%	1	Morsures d'altises sur 30% des pieds.
Relans	25 août	Terre blanche	3F	> 80%	2	+ de 25 pieds/m ² en moyenne.
La Loye	25 août	Argileux profond	2F	< 15%	4	5 pieds/m ² en moyenne mais densité hétérogène. 70% des pieds présentent des morsures d'altises. Dégâts foliaires significatifs
Balaiseaux	27 août	Limon blanc	2F	< 35%	3	9 pieds/m ² levés. Densité hétérogène. Grosses altises visibles sur pieds. 50% des pieds présentent des morsures d'altises. Dégâts foliaires faibles.
Saint-Aubin	27 août	Limon blanc	2F	> 50%	1	9 pieds/m ² levés.
Saligney	27 août	Hétérogène (Limon ou Argile)	Non levé	< 10%	0	Ressemis 9 septembre. Présence de criquets dans la cuvette enterrée.
Les Hays	28 août	Limon blanc	2F	> 60%	2	20 pieds/m ² en moyenne.
Saint-Lothain	28 août	Limono-argileux	Non levé	< 1%	0	
Sermange	28 août	Hétérogène (Argile)	2F	< 15%	2	6 pieds/m ² en moyenne mais densité hétérogène. Dégâts de limaces.
Authume	30 août	Hétérogène	2 F	< 50%	3	13 pieds/m ² en moyenne. Zone argileuse non levée.

Tableau n°1 : Réseau de parcelles jurassien actuel suivi par la Chambre d'Agriculture du Jura dans le cadre du BSV

* **Stade :**

Malgré les pluies de fin de semaine dernière, les peuplements levés augmentent peu pour l'instant. Les colzas semés après le 20 août et levés sont au stade 2 feuilles généralement, stade sensible vis-à-vis de l'altise, petite ou grosse. Des semis sont effectués actuellement.

* **Ravageurs :**

Sur le terrain : le piégeage de grosse altise est systématique dans toutes les parcelles levées (> 2 pieds/m²). Deux parcelles atteignent ou se rapprochent du seuil de nuisibilité La Loye et Annoire. Compte tenu de la faible densité et de la surface foliaire détruite, c'est pour la première qu'un traitement insecticide semble le plus nécessaire. En effet, la décision d'intervenir ou non doit se faire au vu des attaques sur plantes et non des captures. Les parcelles qui lèvent ou vont lever seront probablement très exposées puisque le colza sera à un stade jeune (cotylédons). En cas de traitement, privilégiez les produits les moins coûteux, type « pyrèthre ».

Les semis antérieurs au 20 août qui ont bien levé ne sont plus dans la période de sensibilité à la grosse altise.

Exemple de produits autorisés sur grosse altise ou altise d'hiver : Fastac (0,15 L/ha), Mageos MD 0,050 kg/ha, Cythrine Max 0,050 L/ha, Decis Expert 0,050 L/ha, Sumi Alpha 0,6 L/ha, Karakas 0,05 L/ha, Karate Zeon 0,05 L/ha, Karis 10 CS 0,05 L/ha, Lambdastar 0,05 L/ha, Fury 10EW 0,1 L/ha...

Rappel des seuils de risque (ou de nuisibilité) pour les principaux ravageurs :

- * Petites altises (altises des crucifères) : période de sensibilité du colza, levée à B3-B4. Seuil de nuisibilité = plus de 80 % des pieds présentant des morsures et 25 % de surface foliaire détruite. En cas de nécessité, traitez uniquement les zones où les petites altises sont présentes et/ou occasionnent des dégâts soit généralement la ou les bordure(s) et non toute la parcelle. Attention, il est possible dans certain cas de devoir ré-intervenir dans les 2 à 3 jours, voire plus.
- * Grosses altises (altises d'hiver): période de sensibilité, levée à B3-B4. Relevez votre cuvette et observez les pieds de colzas. Seuil de nuisibilité = 80 % des pieds présentant des morsures. 25% de la surface foliaire consommée.
- * Pucerons : à surveiller lors des six premières semaines de végétation ou jusqu'à environ 6 feuilles. Ils se trouvent généralement sous la face inférieure des feuilles. Seuil de nuisibilité = 20 % de pieds porteurs de pucerons.

* **Limaces :**

A surveiller attentivement en cas de retour des pluies, particulièrement dans les parcelles de colza qui vont finir de lever.

* **Désherbage :**

Dans les parcelles levées, les repousses de céréales sont parfois très présentes notamment sur les anciens andains de paille. On a constaté l'année dernière qu'elles exercent une forte concurrence vis-à-vis du colza si elles ne sont pas détruites précocement. Il faut donc les détruire rapidement (2 à 3 feuilles) afin que le colza soit moins exposé notamment vis-à-vis des altises.



Photo n° 1 : grosse altise visible sur plante à Annoire



Photo n° 2 : grosse altise sur bord de cuvette



Photo n° 3 : colza sain non attaqué.



Photo n° 4 : morsures de grosses altises, dégâts foliaires importants

Rappel concernant les herbicides anti-graminées foliaires :

Les conditions d'application optimales sont temps poussant (température comprise entre 15 et 25°C) et hygrométrie > 70 %. Privilégiez les herbicides de la famille des FOPs (Agil, Fusilade Max, Pilot, Etamine, Léopard 120, Targa Max,...) si vous visez uniquement des repousses de céréales et de la famille des DIMEs (Centurion 240 EC, Select, Stratos Ultra + Dash, Vesuve...) si vous voulez détruire repousses de céréales + ray-grass et/ou vulpins non résistants. Adaptez la dose au stade des graminées visées. La plupart de ces produits doit être utilisée avec un adjuvant (huile). Ils ne sont efficaces que sur les graminées levées. Voir étiquette produit.

Exemples de produits qui, pour la plupart, doivent être utilisés avec un adjuvant (huile):

- * AGIL 0,4 L/ha sur vulpin non résistant et repousses de céréales au stade 2 à 3 feuilles, et 0,7 L/ha sur ray-grass non résistant au stade 2-3 feuilles.
- * PILOT 0,6 à 0,7 L/ha avant tallage sur vulpin non résistant et repousses de céréales, 1,2 L/ha sur ray-grass non résistant au stade 2-3 feuilles.
- * FUSILADE MAX 0,75 L/ha sur vulpin non résistant et repousses de céréales au stade 2 à 3 feuilles, et 1 L/ha sur ray-grass non résistant au stade 2-3 feuilles.
- * CENTURION 240 EC ou Ogive VXT , 0,4 L/ha sur repousses de céréales et vulpin non résistant au stade 2-3 feuilles et 0,5 L/ha sur ray-grass non résistant au stade 2-3 feuilles.
- * STRATOS ULTRA + DASH, 1 à 1,2 L/ha pour chacun des 2 produits.